République et Canton de Neuchâtel
COMMUNE DE LA TENE

Rapport du Conseil communal au Conseil général
concernant
une demande de crédit de 160’000 francs pour l'élaboration (étude) du projet d'exécution et le suivi des travaux dans le cadre de la connexion des réseaux d'eau de boisson de Marin-Epagnier et Thielle-Wavre, ainsi que le bouclage et le renforcement dudit réseau en vue des futurs travaux de l’A5

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs,

Par le présent rapport, le Conseil communal sollicite le Conseil général pour une demande de crédit de 160'000 francs correspondant à des honoraires d'ingénieurs pour l'élaboration du projet définitif et d'exécution, ainsi que le suivi des travaux dans le cadre de l'extension et le renforcement du réseau d’eau de boisson (EB), notamment pour :

1. la connexion du réseau EB de Thielle-Wavre aux infrastructures du réseau EB de Marin-Epagnier
2. le passage d’une deuxième conduite maîtresse sous l'autoroute en raison des travaux « UPlaNS » dans le secteur des Champs-Montants par l'OFROU
3. le bouclage du réseau répondant ainsi aux besoins futurs, en débit et pression, pour une distribution optimale de l'eau de boisson

1 Orientation

En 2008, les autorités de Marin-Epagnier, suite à l'acceptation de la fusion des communes de Thielle-Wavre et Marin-Epagnier par les citoyens, ont entrepris une étude préliminaire afin de définir les travaux nécessaires au bon fonctionnement du réseau EB de la nouvelle commune de La Tène, plus particulièrement en matière d'interconnexion, de bouclage et de renforcement du réseau et à ses besoins futurs.

Un avant-projet a ainsi pu être élaboré et chiffré, lequel répond d'une part aux exigences des normes SSIGE[1] pour la distribution et la consommation d'eau de boisson et d'autre part aux normes FSSP[2] pour la défense incendie.

2 Points traités

a) Cette étude préliminaire tient compte du développement de la commune notamment au niveau des activités économiques, la commune de La Tène étant reconnue comme l'emplacement du pôle de développement économique d'importance cantonale à l'Est du canton. Des discussions ont été menées entre le Conseil d'Etat et le Conseil communal sur la localisation précise du pôle et suite à des accords entre les deux parties, l'emplacement a pu être défini. Ceci explique pourquoi cette demande de crédit arrive sur le bureau du Conseil

1 Société Suisse de l’Industrie du Gaz et des Eaux
2 Fédération Suisse des Sapeurs Pompiers

général seulement trois ans après l'étude préliminaire menée par les Autorités de Marin-Epagnier, en 2008, car les contraintes ne sont pas les mêmes selon que le pôle de développement économique se trouve au Nord ou au Sud de l'autoroute.

b) Les localités de Thielle et de Wavre sont actuellement alimentées en eau de boisson par la commune de Saint-Blaise. Propriétaire du réseau EB de la commune de Thielle-Wavre, Saint-Blaise a vendu ce réseau à Thielle-Wavre en 2004. Depuis lors, l'eau de boisson est achetée à la commune de Saint-Blaise, facturée sur la base des données collectées par la chambre de comptage située dans le secteur du carrefour de la route cantonale en direction de Berne et la route communale menant à la localité de Wavre (sur le plateau éponyme). Le réseau EB de Marin-Epagnier est en mesure d'assurer la distribution de l'eau de boisson à Thielle et à Wavre, en référence aux capacités de production et de pompage du captage du Vigner et aux capacités de stockage des réservoirs de la Prévôté. L'objectif de cette interconnexion est de baisser les coûts de production de l'eau de boisson. Malgré un tarif préférentiel de la commune de Saint-Blaise sur le prix de l'eau vendu à Thielle-Wavre, celui-ci reste néanmoins plus de trois fois plus cher que le prix de revient au captage du Vigner.

c) L'OFROU, dans le cadre des travaux d'assainissement de l'autoroute A5, tronçon Colombier-Cornaux, prévoit le déplacement de la route entre la sortie de la tranchée couverte de Saint-Blaise et le pont de l'Etoile (PS de l'Etoile), sur une distance d'environ 20 mètres côté montagne, afin de libérer le gabarit nécessaire pour mettre l'avenue des Champs-Montants à trois voies et ainsi instaurer un régime de circulation bidirectionnel sur cet axe. A noter que la sortie d'autoroute, sise actuellement à la hauteur du centre commercial Jumbo-Manor, sera supprimée et déplacée à 300 mètres plus au Nord. Le réseau de Marin-Epagnier est alimenté par une seule conduite maîtresse depuis le réservoir de la Prévôté, respectivement depuis la station de pompage du Vigner, laquelle traverse l'autoroute A5 à la hauteur du garage Autotechnique et placée directement dans le caisson de la route, dans le périmètre précis de la zone de chantier de l'autoroute. En d'autres termes, dès la mise en chantier de l'autoroute, cette conduite maîtresse devra être coupée pour la durée des travaux (environ 3 ans). On comprend bien dès lors que la commune doit avoir mis en place un bouclage de son réseau d'eau potable d'ici là et à un autre endroit. Cela dit, le réseau EB de la commune souffre d'un manque de redondance en cas de problème technique suite à des ruptures de conduites. Un bouclage est donc indispensable. Les futurs travaux de la commune sur le réseau répondent donc également à un problème identifié et reconnu par le Plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE) de Marin-Epagnier.

3 Périmètre de l'étude

L'étude concerne le réseau de distribution de l'eau de boisson de l'ensemble de la commune, délimité par :

- le captage du Vigner à l'Ouest
- le réservoir de la Prévôté au Nord
- la localité de Thielle à l'Est
- Préfargier au Sud

4 Objectifs de l'étude

L'étude et l'élaboration du projet d'exécution se fonde sur les objectifs suivants :

- réseau unique entre toutes les localités de la commune (connexion des réseaux)
- assurer la redondance du réseau EB, notamment lors de ruptures sur les conduites maîtresses
- déterminer l'emplacement d'une traversée supplémentaire sous l'autoroute lors des travaux UPlaNS

5 Description des prestations d'ingénieurs à accomplir

Selon la norme SIA 103, Règlement concernant les prestations et honoraires des ingénieurs civils RPH version 2003, les prestations suivantes sont nécessaires pour l'exécution d'un projet :

- définition des objectifs - énoncé des besoins, approche méthodologique
- étude préliminaire - définition de l'objet, étude de faisabilité
- étude du projet - avant-projet

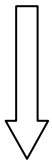

Prestations déjà réalisées dans l'étude préliminaire de 2008

- étude du projet - projet de l'ouvrage
- étude du projet - procédure de demande d'autorisation
- appels d'offres, comparaison des offres, proposition d'adjudication
- projet d'exécution
- exécution de l'ouvrage
- direction générale des travaux
- direction des travaux
- gestion des modifications et documentation de l'ouvrage
- mise en service, achèvement

5.1 Avant-projet de l'ouvrage

Les prestations jusqu'à la phase « avant-projet » ont été réalisées lors de l'étude préliminaire de 2008, avec une simulation hydraulique. Celle-ci définissant ainsi le tracé, les longueurs et le diamètre de conduites, tenant compte des besoins de débit et de pression à futur.

5.2 Projet de l'ouvrage

Le détail des prestations décrites dans le RPH SIA 103, version 2003, art. 4.1.32

Domaines de travail	***Prestations de l'ingénieur*** ***Prestations ordinaires***	***Prestations à convenir spécifiquement***
Organisation	**Direction générale du projet** ☒ Contrôle et mise à jour de l'organisation du projet, des cahiers des charges et des interfaces (en particulier le plan d'exploitation et de sécurité) ☒ Propositions pour des examens spéciaux…	**Direction générale du projet** ☐ Assistance pour les relations publiques
Description, représentation	**Dossier du projet** ☒ Contrôle et vérification des documents existants, des exigences et des objectifs ☒ Complètement des documents de base (normes de constructions, etc.) ☒ Propositions de compléments nécessaires aux données de base ☒ Inventaires et analyses de l'état existant, pour autant que cela entre dans le domaine de travail primaire de l'ingénieur **Variantes d'exécution, évaluation** ☒ Fixation des variantes de solutions créatives et constructives en vue de concrétiser l'idée du projet ☒ Elaboration des concepts conformes aux constructions et aux matériaux ☒ Elaboration d'un concept de mesures nécessaires à la protection de l'environnement ☒ Calcul et dimensionnement sommaires de la construction et détermination des dimensions principales ainsi que traitement de toutes les justifications nécessaires en ce qui concerne la sécurité structurale, l'aptitude au service et la durabilité ☒ Prédimensionnement	**Dossier du projet** ☐ Acquisition des données topographiques de base du projet (exécution de relevés topographiques pour les plans de base, élaboration des plans correspondants) ☐ Examens spéciaux **Variantes d'exécution, évaluation** ☐ Exécution d'examens exceptionnels (p. ex. essais sur modèle) ☐ Elaboration d'un rapport d'impact sur l'environnement ☐ Traitement des procédures spéciales d'évaluation et d'appréciation (analyses de valeur d'utilisation, etc.)

	☒ Elaboration des justifications nécessaires concernant la sécurité, l'incendie, etc. et proposition d'examens spéciaux ☒ Vérification de l'aptitude au service ☒ Appréciation et évaluation des variantes possibles **Projet de l'ouvrage** ☒ Affinement des conceptions après les décisions du mandant ☒ Elaboration de tous les plans, justifications et rapports nécessaires pour la variante choisie ☒ Relevé des profils nécessaires en situation et en élévation, dans la mesure où ils sont indispensables à la représentation de l'ouvrage (coupes types) et à l'avant-métré pour l'établissement du devis	
Coûts, financement	**Coûts** (étendue, méthode et degré de précision sont à déterminer spécialement de cas en cas. En règle générale, la précision est de 10%.) ☒ Détermination des coûts d'investissement ☒ Vérification par étape du respect de l'enveloppe des coûts (design to cost)…	**Coûts** ☐ Détermination des coûts d'exploitation et d'entretien ☐ Exécution des calculs de rentabilité
Délais	**Délais** ☒ Suivi et affinement du calendrier du déroulement et des délais ☒ Rassemblement des données de base, des résultats et des décisions	

5.3 Appel d'offres

Prestations décrites dans RPH SIA 103, version 2003, art. 4.1.41

Domaines de travail	***Prestations de l'ingénieur Prestations ordinaires***	***Prestations à convenir spécifiquement***
Organisation	**Direction générale du projet** ☒ Présentation des modes de mise en soumission, y c. programme et calendrier ☒ Direction et coordination des travaux d'appels d'offres ☒ Organisation de publications nécessaires ☒ Proposition de critères d'aptitude et d'adjudication ☒ Assistance lors de négociations avec les entrepreneurs et les fournisseurs ☒ Projet de textes de contrats	**Direction générale du projet** ☐ Conseil au mandant pour l'établissement de listes d'entreprises ☐ Conduite de négociations avec les entrepreneurs
Description, représentation	**Préparation des plans d'appels d'offres** ☒ Acquisition de documents nécessaires auprès de tiers ☒ Détermination des conditions-cadre pour les install. de chantier ainsi que pour l'approv. et l'évacuation du chantier ☒ Choix des concepts de déroulement des travaux, de procédés de construction, des matériaux et des systèmes de construction, dans la mesure où ils sont nécessaires pour préparer les plans d'appels d'offres ☒ Compléments aux plans de construction dans la mesure où ils sont nécessaires aux appels d'offres ☒ Libellé des conditions générales et particulières d'exécution ☒ Elaboration de la liste des prestations avec avant-métré et descriptif de l'ouvrage **Comparaison des offres** ☒ Contr. techn. et arithmétique des offres ☒ Mise au net des offres	**Comparaison des offres** ☐ Examen technique des variantes d'entrepreneurs ☐ Elaboration complémentaire de plans pour la variante choisie pour l'exécution ☐ Participation aux procédures juridiques

	☒ Comparaison des offres ☒ Comparaison qualitative et quantitative des offres, des prix unitaires, de la rentabilité, des modes d'exécution, de l'organisation du travail et des délais ☒ Rédaction d'un rapport comparatif de toutes les offres ☒ Proposition d'adjudication	
Coûts, financement	**Coûts** ☒ Recherche et justification des écarts par rapport au devis ☒ Révision du devis	**Coûts** ☐ Etablissement d'un échéan-cier pour les paiements
Délais	**Délais** ☒ Elaboration en commun avec les entrepreneurs d'un plan de déroulement des travaux et des délais mis à jour	
Administration	**Administration de l'appel d'offres** ☒ Rassemblement et envoi des documents ☒ Rédaction de procès-verbaux, liste de points en suspens	**Administration de l'appel d'offres** ☐ Réception et classement des offres rentrées ☐ Mise en sécurité des garanties financières

5.4 Réalisation

5.4.1 Projet d'exécution

Prestations décrites dans RPH SIA 103, version 2003, art. 4.1.51

Domaines de travail	***Prestations de l'ingénieur*** ***Prestations ordinaires***	***Prestations à convenir spécifiquement***
Organisation	**Direction générale du projet** ☒ Garantie de la mise à jour du plan d'utilisation ☒ Vérification de la compatibilité de la variante prévue pour l'exécution avec les exigences du projet ☒ Elaboration d'un plan de contrôle ☒ Préparation des documents pour des autorisations spéciales	**Direction générale du projet** ☐ Planification et exécution d'échantillonnages ☐ Assistance pour les relations publiques
Description, représentation	**Données de base du projet** ☒ Recherche et compilation de documents complémentaires et	

	actualisés **Dossiers d'exécution** Lors de l'établissement des plans de détails et du traitement conceptuel des variantes d'entrepreneurs, la démarcation entre les prestations d'ingénieurs et d'entrepreneurs doit être précisée dans le détail ☒ Calcul et dimensionnement définitifs de tous les éléments porteurs ou non ☒ Justification de la sécurité structurale et de l'aptitude au service ☒ Traitement de tous les détails constructifs ☒ Choix définitif, avec le mandant, des matériaux, des équipements ☒ Etablissement des plans de construction et de détails ainsi que des listes de pièces et de matériel comme base de l'exécution ☒ Etablissement des plans de piquetage ☒ Reprise d'éléments provenant de tiers ☒ Mise à jour du plan de sécurité ☒ Vérification de la conformité des plans de fabrication et d'atelier de tiers avec les plans d'ingénieurs	**Dossiers d'exécution** ☐ Traitement de variantes d'exécution, resp. de processus de construction ☐ Adaptation du projet de l'ouvrage sur la base d'éléments qui ne peuvent pas être établis avant le début de la réalisation ou seulement moyennant des frais disproportionnés **Dossier de maintenance** ☐ Etablissement de plans provisoires de surveillance et de mesures ☐ … **Achat de terrain** ☐ Collaboration lors de la conclusion de contrats
Coûts, financement	**Délais** ☒ Etablissement du calendrier d'exécution définitif	**Coûts** ☐ Etablissement d'un échéancier définitif des paiements
Administration	**Contrats et documentation** ☒ Rassemblement des données de base, des résultats et des décisions	**Contrats et documentation** ☐ Assistance lors de la rédaction et de la conclusion de contrats avec des tiers

5.4.2 Exécution de l'ouvrage

Prestations décrites dans RPH SIA 103, version 2003, art. 4.1.52

Domaines de travail	***Prestations de l'ingénieur Prestations ordinaires***	***Prestations à convenir spécifiquement***
Organisation	**Direction générale du projet** ☒ Mise en œuvre du concept de management de la qualité propre au projet pour l'exécution et la gestion des modifications ☒ Proposition d'examens particu-liers ☒ Dépôt des demandes de contrôles officiels ☒ Enregistrement des consignes d'exécution **Direction générale des travaux** ☒ Dir. générale de l'exécution des travaux ☒ Rapports avec les autorités, l'administration et les tiers ☒ Rédaction des contrats d'entre-prise ☒ Initiative des décisions essentiel-les ☒ Contrôle périodique des travaux de construction sur le site ☒ Prise de mesures lors de dérogations financières ou de délais, en accord avec la direction locale de chantier ☒ Déroulement du trafic des paiements ☒ Recherche d'engagements de garantie ☒ Prise de mesures pour l'élimina-tion de défauts, en accord avec la direction locale de chantier	**Direction générale du projet** ☐ Assistance pour les relations publiques **Direction générale des travaux** ☐ Informations spéciales dans le cadre convenu
Description, représentation	**Direction des travaux** ☒ Direction générale et surveillance des travaux sur le chantier (qualité, délais, coûts) dans le cadre des compétences et des responsabilités dévolues ☒ Contrôle et évaluation du terrain en accord avec le	**Direction des travaux** ☐ Contrôle du piquetage de l'entrepreneur

	spécialiste (ingénieur en géotechnique) ☒ Contrôle des matériaux et des livraisons ☒ Contrôle de la mise en œuvre des matériaux en conformité avec les prescriptions ☒ Exécution de contrôles en atelier ☒ Demande de contrôles par l'auteur du projet, par les professionnels spécialisés mandatés et par les autorités ☒ Demande et participation à des contrôles de sécurité ☒ Demande et surveillance des analyses nécessaires de matériaux ☒ Report des points principaux définissant le projet et des points fixant les niveaux dans le terrain ainsi que, le cas échéant, la garantie de leur sécurité ☒ Commande et contrôle de travaux en régie et rapports y relatifs ☒ Vérification des factures d'entre-preneurs ☒ Préparation de mesures lors de dérogations financières ou de délais ☒ Commande et exécution de mesures correctrices ☒ Travaux de métré ☒ Vérification et évaluation de compléments dans le cadre usuel ☒ Commande d'échantillonnages ☒ Exécution et exploitation de relevés nécessaires de l'ouvrage et des environs concernés ☒ Exécution et exploitation d'essais de fonctionnement ☒ Contrôle permanent et journal des modifications survenues et des travaux impossibles à contrôler ultérieurement ☒ Planification et exécution des travaux de réception	

	☒ Constatation de défauts, prescription de mesures et de délais pour leur élimination **Gestion des modifications et documentation de l'ouvrage** ☒ Vérification de la nécessité de modifications du projet au fur et à mesure de l'exécution ☒ Garantie de la mise à jour de la documentation des modifications	
Coûts, financement	**Coûts** ☒ Tenue de la comptabilité de la construction ☒ Surveillance permanente de l'évolution des coûts de construction	**Coûts** ☐ Tenue du trafic des paiements ☐ Acquisition des garanties financières
Délais	**Délais** ☒ Tenue à jour périodique du plan de déroulement et des délais ainsi que des prévisions de délais	
Administration	**Documentation** ☒ Etablissement des contrats avec les entrepreneurs et les fournis-seurs ☒ Rédaction des procès-verbaux des séances de chantier ☒ Tenue d'une liste des points en suspens ☒ Tenue d'un journal de chantier ☒ Rédaction de procès-verbaux de contrôles ☒ Tenue d'une liste de défauts	

5.4.3 Mise en service, achèvement

Prestations décrites dans RPH SIA 103, version 2003, art. 4.1.53

Domaines de travail	***Prestations de l'ingénieur Prestations ordinaires***	***Prestations à convenir spécifiquement***
Organisation	**Direction générale du projet** ☒ Consultation et coordination de mandataires, d'entrepreneurs et de fournisseurs, dans la mesure où cela est nécessaire pour le contrôle en commun de parties de l'ouvrage et l'exécution	**Direction générale du projet** ☐ Assistance lors de travaux d'information et de relations publiques

	d'essai ☒ Vérification de la fourniture des prestations stipulées par le plan de management de la qualité ☒ Recherche des autorisations définitives nécessaires	
Description, représentation	**Mise en service** ☒ Planification, organisation et suivi de la mise en service de l'ouvrage ou de parties de l'ouvrage ☒ Préparation et exécution des essais nécessaires ☒ Préparation et exécution de la réception ☒ Remise de l'ouvrage ou de parties de l'ouvrage au mandant **Dossier de l'ouvrage** ☒ Etablissement des plans de l'ouvrage exécutés par la mise à jour des plans de construction ☒ Collecte des documents nécessaires des professionnels spécialisés : plans mis à jour, schémas, instructions d'utilisation et de maintenance ☒ Elaboration des plans modifiés et mise à jour du descriptif de l'ouvrage ☒ Récapitulation des listes d'entreprises **Elimination des défauts** ☒ Constatation des défauts, élaboration et tenue à jour de listes de défauts ☒ Avis de défauts en concertation avec le mandant ☒ Prescription de mesures et de délais pour l'élimination des défauts ☒ Convocation des entrepreneurs et des fournisseurs pour l'élimination des défauts ☒ Surveillance des travaux d'élimination des défauts	**Mise en service** ☐ Participation à l'instruction du personnel d'exploitation **Dossier de l'ouvrage** ☐ Rédaction d'instructions d'exploitation ☐ Elaboration de plans d'entre-tien ☐ Préparation de prospectus de vente ou de location **Elimination des défauts** ☐ Prestations après échéance du délai de réclamation de deux ans ☐ Conseil du mandant en cas de procès avec des tiers, faillites
Coûts, financement	**Coûts** ☒ Préparation, vérification et	**Coûts** ☐ Préparation du décompte

	mise au net du décompte final selon présentation et articulation conve-nues ☒ Comparaison avec le devis ☒ Libération, prolongation ou prise en compte de garanties	final sous une forme autre que convenue ☐ Détermination de coûts spécifiques et compilation de valeurs comparatives caractérisant d'autres ouvrages ☐ Décompte de subventions ☐ Acquisition de garanties financières
Délais	**Délais** ☒ Etablissement d'un calendrier pour la mise en service ☒ Etablissement d'un calendrier pour l'élimination des défauts ☒ Etablissement d'un plan d'ensemble pour l'échéance des garanties	
Administration	**Documentation** ☒ Rassemblement des documents nécessaires à l'exploitation, la surveillance et l'entretien ☒ Archivage des documents de l'ouvrage dressés par l'ingénieur, sous une forme utilisable durant dix ans après la fin du mandat	**Documentation** ☐ Mise à jour de données enregistrées sur des supports informatiques suite aux modifications des logiciels d'exploitation

6. Devis des travaux de construction

Sur la base des documents suivants :

- PDDE de la commune de Marin-Epagnier
- avant-projet de la traversée de l'A5, rapport RWB 07C01
- avant-projet du bouclage du réseau d'eau et connexion avec Thielle-Wavre, dossier technique de RWB, n° 08n29, de décembre 200 8

le montant des travaux de construction a été adapté par rapport aux conditions nouvelles, notamment à la localisation du pôle de développement économique au Sud de l'autoroute.

Ce montant sert de base de calcul pour fixer les honoraires des prestations, citées au point 5, à partir du projet de l'ouvrage jusqu'à la mise en service et l'achèvement.

Les travaux de construction se divisent en 4 tronçons et se chiffrent pour un montant estimatif de 1'700'000 francs, précision +/- 25%, hors taxe, avec les divers et imprévus mais sans les honoraires d'ingénieurs, ceux-ci faisant l'objet de la présente demande de crédit.

7. Coût des prestations d'ingénieurs

Le montant total indiqué dans le tableau ci-après est décomposé selon les prestations indiquées au point 5.

Chaque prestation, selon la norme SIA 103, se base sur une évaluation du temps consacré par l'équipe du projet et d'un tarif horaire moyen de l'équipe concernée par la phase d'étude.

Pour ce projet, il a été admis les données suivantes :

- montant des travaux : 1'700'000 francs HT
- tarif horaire de l'équipe de projet : 120 francs
- degré de difficulté : 0,6

Les montants des prestations complètes, selon les phases (norme SIA 103), sont les suivants :

Prestations selon SIA 103	**Montants en CHF**
Mise à jour de l'avant-projet	4'000.00
Projet de l'ouvrage	34'000.00
Appel d'offres et comparaison des offres	17'000.00
Projet d'exécution	25'000.00
Exécution de l'ouvrage, direction des travaux	68'000.00
Mise en service et dossier conforme	8'000.00
Montant HT I	**156'000.00**
Frais 3%	4'680.00
Montant HT II	**160'680.00**
Rabais spécial 10%	- 16'068.00
Montant total HT	**144'612.00**
TVA 8%	11'569.00
Montant total TTC	**156'181.00**
Montant retenu	**160'000.00**

Le montant de 144'612 francs (hors taxe) n'entre pas dans les conditions de mise en soumission telle que le prévoit la loi sur les marchés publics. L'adjudication peut donc ce faire de gré à gré, car le montant hors taxe après rabais est inférieur à 150'000 francs.

Choix du bureau d'ingénieurs par le Conseil communal

Le bureau d'ingénieurs RWB est composé d'une équipe pluridisciplinaire, comptant dans ses rangs des ingénieurs hydrauliciens, des urbanistes, des architectes et des techniciens expérimentés. Cette équipe a fait preuve à maintes occasions de ses compétences dans la problématique de l'hydraulique. Par ailleurs sa connaissance des réseaux d'eaux de la commune, qu'elle a acquise par l'élaboration du PDDE de Marin-Epagnier, l'assainissement des réservoirs de la Prévôté et de la station de

pompage du Vigner, convainc le Conseil communal de poursuivre l'assainissement du réseau EB avec ce bureau d'ingénieurs, qui avait réalisé l’avant-projet de 2008.

Les conditions ci-dessus, particulièrement avantageuses, offertes par le bureau RWB, entrent dans le cadre des relations privilégiées entre la commune et ce bureau d'ingénieurs. De plus sa connaissance importante des réseaux d'eaux de la commune limite des prestations de recherches de données existantes.

8 Conclusion

La commune est confrontée a deux problématiques de tailles concernant d'une part la nécessité d'interconnecter tous les consommateurs d'eau de boisson à un même réseau et par là-même diminuer les coûts de l'approvisionnement du côté de Thielle et Wavre et, d'autre part, d'anticiper et d'être prête lorsque l'autoroute A5 sera en travaux dans le cadre du plan UPlaNS de l'OFROU.

L'amélioration de la structure du réseau EB par la construction d'une redondance efficace satisfaisant les besoins de débit et de pression, notamment pour répondre aux exigences des entreprises, renforce l'utilité d'entreprendre des travaux conséquents.

Pour toutes les raisons évoquées ci-dessus, le Conseil communal vous prie de bien vouloir prendre en considération le présent rapport et d’approuver le projet d’arrêté concernant une demande de crédit de 160'000 francs pour l'élaboration (étude) du projet d'exécution et le suivi des travaux dans le cadre de la connexion des réseaux d'eau de boisson de Marin-Epagnier et Thielle-Wavre, ainsi que le bouclage et le renforcement dudit réseau en vue des futurs travaux de l’A5.

Veuillez agréer, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

La Tène, le 5 septembre 2011 LE CONSEIL COMMUNAL

Annexe 1 : Projet d’arrêté du Conseil général concernant une demande de crédit de 160’000 francs pour l'élaboration (étude) du projet d'exécution et le suivi des travaux dans le cadre de la connexion des réseaux d'eau de boisson de Marin-Epagnier et Thielle-Wavre, ainsi que le bouclage et le renforcement dudit réseau en vue des futurs travaux de l’A5

Annexe 2 : Plan de situation

Annexe 1

République et Canton de Neuchâtel
COMMUNE DE LA TENE

Arrêté du Conseil général
concernant
une demande de crédit de 160'000 francs pour l'élaboration (étude) du projet d'exécution et le suivi des travaux dans le cadre de la connexion des réseaux d'eau de boisson de Marin-Epagnier et Thielle-Wavre, ainsi que le bouclage et le renforcement dudit réseau en vue des futurs travaux de l'A5

Le Conseil général de la Commune de La Tène,

Vu le rapport du Conseil communal, du 5 septembre 2011,
Vu la Loi sur les communes (LCo), du 21 décembre 1964,
Vu le Règlement général de commune, du 19 février 2009,
Entendu le rapport de la commission financière,
Entendu le rapport de la commission des travaux publics et des services industriels,
Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

Crédit

Article premier
Un crédit de 160'000 francs est accordé au Conseil communal pour l'élaboration (étude) du projet d'exécution et le suivi des travaux dans le cadre de la connexion des réseaux d'eau de boisson de Marin-Epagnier et Thielle-Wavre, ainsi que le bouclage et le renforcement dudit réseau en vue des futurs travaux de l'A5.

Amortissement

Art. 2
La dépense sera portée au compte des investissements et amortie au taux de 10% l'an.

Financement

Art. 3
Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Exécution

Art. 4
Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté à l'expiration du délai référendaire.

La Tène, le 29 septembre 2011

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
Le président, La secrétaire,

N. Krügel M. Dubois Passaplan